

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 18 Décembre 2017

Conseillers communautaires en exercice: 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.1.15, 1.1.16, 1.1.17, 1.1.18, 1.1.19, 1.1.20, 1.1.21, 1.1.22, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

Etaient présents: Amagney: M. Thomas JAVAUX Arguel: M. André AVIS (jusqu'au 3.6) Audeux: Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney: Mirme Marie-Janne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon: M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 2.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.13), M. Emile BRIOT (jusqu'au 4.1), M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 4.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.13), M. Christophe LIME (jusqu'au 1.2.4), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSEX, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.13), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.13), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Maria ZEHAF Bonnay: M. Gilles ORY Boussières: M. Bertrand ASTRIC Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy: M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze: M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux: M. Bernard GASTRIC Praillans: M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.13) Cussey-sur-l'ognon: M. Jacques GIRAUD Deluz: M. Fabrice TAILLARD Devecey: M. Michel JASSEY Ecole-Valentin: M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.13) Cussey-sur-l'ognon: M. Jacques GIRAUD Deluz: M. Fabrice TAILLARD Devecey: M. Michel JASSEY Ecole-Valentin: M. Prançois LOPEZ La Chevillotte: M. Roger BOROWIK Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Les Auxons: M. Jacques

Etaient absents: Besançon: M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme IIva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Beure: M. Philippe CHANEY Champoux: M. Philippe COURTOT Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Dannemarie-sur-Crête: M. Gérard GALLIOT Franois: M. Claude PREIONI Geneuille: M. Jean-Claude PETITJEAN La Vèze: Mme Catherine CUINET Larnod: M. Hugues TRUDET Marchaux: M. Patrick CORNE Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château: M. Pascal DUCHEZEAU Novillars: M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans: M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit: Mme Annick JACQUEMET Saône: M. Yoran DELARUE Thise: M. Alain LORIGUET Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants: S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), YM. DAHOUI, C. MICHEL, C. CAULET (à partir du 1.1.13), C. DELBENDE, P. GONON (jusqu'au 4.1), M. LEMERCIER (jusqu'au 4.1), M. OMOURI, D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.12), G. VAN HELLE, C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.12), C. PREIONI, P. CORNE, P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.4), JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, J. BAVEREL

Mandataires: P. BONTEMPS (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), S. WANLIN, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.13), E. MAILLOT, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 4.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 4.1), C. WERTHE, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.1.12), R. STHAL, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.12), F. LOPEZ, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.2.4), F. BAILLY, M. DONEY, F. TAILLARD, JP. MICHAUD

Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2018

Rapporteur: Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission: Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2018 prévu en mars 2018, il est proposé, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture anticipée de crédits d'investissement détaillée par chapitre, sur le Budget Principal et les Budgets annexes du Grand Besançon.

En investissement, il est possible d'engager, liquider et mandater dès le 1er janvier 2018 sur les projets gérés en AP/CP et sur les restes à réaliser.

De plus, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Président peut, sur autorisation du Conseil de Communauté, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est proposé au Conseil de Communauté d'ouvrir, dès le 1er janvier 2018, des crédits d'investissement sur le Budget principal et sur l'ensemble des Budgets annexes, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017.

I. Budget principal

Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement par anticipation, à hauteur de 8 599 989 € répartis comme suit :

Budget ppl	Chapitre	Budget 2017	Ouverture anticipée
			2018
	020	1 000 000,00 €	250 000,00 €
	20	5 572 887,52 €	1 393 221,00 €
	204	10 800 141,85 €	2 700 035,00 €
	21	12 562 324,56 €	3 140 581,00 €
	23	3 223 806,25 €	805 951,00 €
	26	648 000,00 €	162 000,00 €
	27	592 805,27 €	148 201,00 €
		34 399 965,45 €	8 599 989,00 €

II. Budget annexe Transports

Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement par anticipation, à hauteur de 15 962 295 € répartis comme suit :

Chapitre	Budget 2017	Ouverture anticipée
		2018
20	1 209 109,41€	302 277,00 €
21	51 004 844,79 €	12 751 211,00 €
23	11 604 229,45 €	2 901 057,00 €
27	31 000,00 €	7 750,00 €
	63 849 183,65 €	15 962 295,00 €
	20 21 23	20

III. Budget annexe CRR

Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement par anticipation, à hauteur 61 311 € répartis comme suit :

Budget CRR		Budget 2017	Ouverture anticipée
			2018
	20	10 825,00 €	2 707,00 €
	21	234 415,42 €	58 604,00 €
		245 240,42 €	61 311,00 €

IV. Budget annexe AIBO (Aire Industrielle de Besançon Ouest)

Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement par anticipation, à hauteur 8 213 € répartis comme suit :

Budget AIBO	Chapitre	Budget 2017	Ouverture anticipée 2018
	16*	32 852,00 €	8 213,00 €
* Hors emprunts		32 852,00 €	8 213,00 €

V. Budgets annexes Eau et Assainissement

Dans un souci de continuité du service public et de délai de paiement vis-à-vis de nos fournisseurs, Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement par anticipation à titre exceptionnel, s'agissant de la création de nouveaux budgets à la CAGB.

Il convient de prévoir l'ouverture de crédits dès le 1^{er} janvier 2018 sur les budgets annexes eau et assainissement, dans la limite de 100 % des crédits ouverts en fonctionnement et 25 % en investissement sur la base d'une consolidation des budgets qui seront transférés à l'Agglomération.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une ouverture anticipée des crédits d'investissement 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2018.

Préfecture du Doubs

Recule a

2 2 DEC. 2017

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU

1er Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 105 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0

1